

Mardi 29 novembre : travail social en lutte ! À la DS, toutes et tous en grève

Les rencontres nationales du travail social en lutte, réunissant des salariés, des collectifs et des syndicats, ont lancé un appel à la grève : étudiants, salariés du public et du privé du secteur social et médico-social, toutes et tous ensemble !

Il y a urgence. Il faut augmenter les salaires et améliorer les conditions de travail afin de faire cesser l'hémorragie dans les services. Aujourd'hui nous subissons les manques d'effectifs car il faut faire autant voire plus en étant moins nombreux. Les moyens alloués ne sont pas à la hauteur des enjeux. Que dire en plus de l'absence d'équité de traitement dans l'attribution des dispositions du SEGUR ? Pour défendre le sens de nos métiers, le travail social et des accompagnements de qualité : mobilisons-nous !

Exclus du Ségur... mais pas du boulot

Agents d'accueil, SMS, assistants familiaux, agents des fonctions supports... Sans nous, aucun service et aucune équipe ne tourne. Toujours en première ligne, nous sommes la dernière roue du carrosse. Notre travail est essentiel mais il n'est ni reconnu, ni rémunéré à sa juste valeur. L'accueil inconditionnel des usagers, le contact direct et permanent avec le public le plus fragilisé, les risques d'agression, le rôle pivot dans les équipes... Le gouvernement comme le Conseil Départemental font comme si ça n'existait pas, pour faire des économies sur notre dos. Le travail social est par nature un travail d'équipe ! **Toutes et tous en grève le 29 novembre exigeons le versement des 189 € du Complément de Traitement Indiciaire (CTI dit Ségur) pour toutes et tous !**

Manifestation 14H - Départ devant l'Hôtel du Département

Élections professionnelles :

4 bonnes raisons de voter CGT

1. Pour défendre le camp des agents, nos conditions de travail et le service public et affirmer nos revendications. A l'échelle nationale : **augmentation des salaires, réduction du temps de travail, reconnaissance de la pénibilité...** Comme à l'échelle locale : **aucune filière ni aucun agent ne doivent être exclus des revalorisations, plan d'embauche et de titularisation, véritable droit au télétravail avec indemnisation, reconnaissance de l'impact de notre travail sur notre santé...**
2. Pour **des élus indépendants de la direction**, tenaces et déterminés à défendre les droits des travailleurs, **des élus présents quotidiennement au travail et dans les services** pour intervenir sur les problèmes concrets, **des élus transparents** avec des informations et comptes-rendus réguliers.
3. Parce que la CGT est **un syndicat ouvertement interprofessionnel, qui s'adresse, soutient et défend tous les agents, quels que soient leur métiers et leur direction**. Nous refusons la logique corporatiste qui nous divise et fait le jeu de l'administration.
4. Parce que **la CGT ne limitera pas son action aux déclarations dans les instances. Elle continuera à mobiliser**, car c'est le rapport de force qui nous permettra de gagner, à informer, rendre compte et défendre les agents sur le terrain, qu'ils soient syndiqués ou non.

Pour élire des collègues
qui ne lâcheront rien :

du 1er au 8 décembre 2022



Ce qu'il faut savoir avant l'entretien professionnel



Connaître ses droits, c'est essentiel !

En décembre débutera la campagne d'entretiens professionnels. L'entretien annuel concerne tous les agents titulaires ou en contrat sur un emploi permanent ayant au moins 6 mois de présence dans la collectivité.



GABS.

L'entretien doit se dérouler avec son responsable direct (N+1). Il ne peut pas y avoir d'autres personnes présentes.

Infantilisant et contraire aux principes fondamentaux du statut de la fonction publique d'égalité, d'indépendance et de responsabilité, l'entretien annuel c'est :

- l'individualisation des agents et leur mise en concurrence au détriment du collectif de travail ;
- le renforcement des inégalités et du clientélisme ;
- la rémunération au mérite et l'évolution de carrière soumises à la subjectivité du responsable hiérarchique.

Se préparer à cet entretien en connaissant ses droits est important.

La CGT est à votre disposition en cas de problème.

- » Si vous avez des difficultés relationnelles avec votre N+1, vous pouvez demander à être reçu par votre N+2 en présence d'un représentant syndical pour lui faire part des difficultés rencontrées.
- » 8 jours avant l'entretien, votre responsable doit vous remettre votre fiche de poste. Cette fiche de poste peut être amenée à évoluer lors de l'entretien. Elle doit être adaptée aux capacités réelles de travail et aux moyens alloués. Un temps partiel doit avoir une fiche de poste adaptée à son temps de travail !
- » Recensez les formations que vous n'avez pas pu effectuer ou qui vous ont été refusées, identifiez-en d'autres.
- » Renseignez-vous pour savoir si vous remplissez les conditions d'ancienneté d'avancement de grade ou de promotion interne pour demander à ce que votre responsable vous inscrive sur le tableau annuel d'avancement.
- » Si vous souhaitez changer d'affectation, c'est le moment d'en parler également.
- » La note concernant votre "engagement professionnel" (le palier, de 1 à 6), doit vous être notifiée lors de l'entretien.

Après l'entretien

- ⚠ Avant de signer le compte rendu d'entretien, vous pouvez inscrire des observations sur le contenu ou sur la conduite de l'entretien.
- ⚠ Pour effectuer un recours, il faut la preuve que le compte rendu vous a été notifié. Mieux vaut signer le compte rendu en inscrivant que vous n'êtes pas d'accord avec son contenu.
- ⚠ Si vous souhaitez contester le compte-rendu de votre entretien : après signature, vous avez 15 jours pour adresser par écrit une demande de révision. L'employeur a 15 jours également pour vous faire part de sa décision. En cas de réponse défavorable, vous avez un mois pour saisir la CAP qui émettra un avis. L'employeur n'est pas obligé de suivre l'avis de la CAP, dans ce cas, le recours au tribunal administratif peut être envisagé.